

République Française
Département de la Marne
Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 20/06/2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
88	54	64

Vote
A la majorité
Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 3

L'an 2022, le 20 juin à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle intercommunale d'Anglure, rue du Mazelot, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 14/06/2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes, le 14/06/2022.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, M. BATONNET Jean-Luc, Mme BERTAUT Patricia, Mme BRIER Angélique, M. BROUILLAT Laurent, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, Mme CHARPENTIER Françoise, M. CHARPY Yves, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. CURFS François, Mme DA SILVA Claire, M. DE ALMEIDA Nelçon, M. DEGOIS Guy, Mme DENIS Lysiane, M. DUBOIS Daniel, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FERRAND Thierry (arrivée à 19h36), M. FESSARD Noël, M. FEVRE Xavier, M. FRICAULT Gérard, M. GERLOT Jean-François, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. HEWAK Sacha, Mme JACQUESSON Sylvie, M. JEGOU Dominique, M. LAHAYE José, Mme LASSEAU Annick, Mme LEFRANC Sylvie, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. MARTIN François, M. MAURY Noël, M. MOREAU Hervé, M. NOBLET William, M. ORCIN Frédéric, M. PELIGRI Michel, M. PERRIN François, M. POUZIER Claude, M. QUEUDRET Bernard, M. SANS Bruno, M. SOHIER Alain, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice, M. VARLET Serge, M. VERHAEGEN Jean-Pierre, M. ZBINDEN Christophe

Suppléants : M. HEUILLARD Alain de M. BASSON Alain, M. BARBEY Guy de M. BENOIST Jean-Louis, M. GAUTIER Patrick de M. BROCHOT Jean-Claude

Excusés : M. DORBAIS Michel, M. FERREIRA Julien, M. LAJOINIE Patrice, M. MEDRANO Jean-Claude, Mme POUPARD Corinne

Absents ayant donné procuration : M. AGRAPART Jean à Mme CABARTIER Karine, Mme ALINE Frédérique à M. VALENTIN Patrice, Mme GOURIOU Émilie à M. DUFOUR Olivier, Mme DE SOUSA Karine à M. THUILLIER Jean-François, Mme LEPONT Catherine à M. HEWAK Sacha, M. PROTAT Régis à Mme DENIS Lysiane, Mme ROYER Patricia à M. BATONNET Jean-Luc

Absents : M. BOURBONNEUX Bernard, M. BOURGEOIS Eric, M. CHAMPION Bernard, M. DESINDE Gilles, Mme DOUCET Carole, Mme DUPONT Marie-Claude, M. GERLOT Yves, M. GRUAT Cyrille, M. HATAT Jean-Luc, M. JACOPE Yves, M. LEBEGUE Philippe, M. LECOMTE-BACHELIER Valérie, M. LEGLANTIER Vincent, Mme LEGRAS Nadine, Mme LEMAIRE Camille, Mme MICHEL Chantal, Mme PICOT Amandine, M. PIERRAT Patrick, M. SEGUIN Jean-Baptiste

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. MARTIN Bruno

D2022_054 – Vote des nouveaux tarifs de l'eau potable pour les communes de Barbonne-Fayel, Bethon et des ex-syndicats des sources du Grand Morin et de Mondement

Des contrats de délégation du service de l'eau potable vont s'achever prochainement sur les territoires suivants :

- Barbonne-Fayel : 30 juin 2022
- Ex syndicat de Mondement : 3 juillet 2022
- Ex syndicat des Sources du Grand Morin : 31 juillet 2022
- Bethon : 31 août 2022

Aussi, convient-il de modifier les tarifs communautaires. Le principe étant de supprimer les parts fixe et variable du délégataire pour les ajouter aux parts fixe et variable de la CCSSOM.

Les tarifs proposés sont les suivants :

<u>Barbonne Fayel</u>		
Communes Concernées :		Tarifs actuels (€ HT)
Barbonne-Fayel	Part fixe actuelle du délégataire (€/an)	62,2800
	Part fixe actuelle de la CCSSOM (€/an)	0,0000
	Part variable actuelle du délégataire (€/m3)	1,0213
	Part variable actuelle de la CCSSOM (€/m3)	0,3700
Communes Concernées :		Nouveaux tarifs à partir du 1er juillet 2022 (€ HT)
Barbonne-Fayel	Nouvelle part fixe de la CCSSOM (€/an)	62,2800
	Nouvelle part variable de la CCSSOM (€/an)	1,3913

<u>Ex syndicat de Mondement</u>		
Communes Concernées :		Tarifs actuels (€ HT)
Mondement-Mongivroux / Oyes / Reuves / Broussy-le-Petit / Allemant / Péas / Saint-Loup / Linthes / Linthelles	Part fixe actuelle du délégataire (€/an)	81,0000
	Part fixe actuelle de la CCSSOM (€/an)	0,0000
	Part variable actuelle du délégataire (€/m3)	1,6543
	Part variable actuelle de la CCSSOM (€/m3)	0,6400
Communes Concernées :		Nouveaux tarifs à partir du 4 juillet 2022 (€ HT)
Mondement-Mongivroux / Oyes / Reuves / Broussy-le-Petit / Allemant / Péas / Saint-Loup / Linthes / Linthelles	Nouvelle part fixe de la CCSSOM (€/an)	81,0000
	Nouvelle part variable de la CCSSOM (€/an)	2,2943

<u>Ex syndicat des Sources du Grand Morin</u>		
Communes Concernées :		Tarifs actuels (€ HT)
Lachy / Broyes / hameau de Verdey (Mœurs-Verdey)	Part fixe actuelle du délégataire (€/an)	54,5000
	Part fixe actuelle de la CCSSOM (€/an)	0,0000
	Part variable actuelle du délégataire (€/m3)	0,6130
	Part variable actuelle de la CCSSOM (€/m3)	1,1700
Communes Concernées :		Nouveaux tarifs à partir du 1er août 2022 (€ HT)
Lachy / Broyes / hameau de Verdey (Mœurs-Verdey)	Nouvelle part fixe de la CCSSOM (€/an)	54,5000
	Nouvelle part variable de la CCSSOM (€/an)	1,7830

Bethon		
Communes Concernées :		Tarifs actuels (€ HT)
Bethon	Part fixe actuelle du délégataire (€/an)	61,4200
	Part fixe actuelle de la CCSSOM (€/an)	0,0000
	Part variable actuelle du délégataire (€/m3)	0,7848
	Part variable actuelle de la CCSSOM (€/m3)	0,8700
Communes Concernées :		Nouveaux tarifs à partir du 1er septembre 2022
Bethon	Nouvelle part fixe de la CCSSOM (€/an)	61,4200
	Nouvelle part variable de la CCSSOM (€/an)	1,6548

Après avoir entendu l'exposé de M. José LAHAYE, Vice-Président en charge de la politique de l'eau et de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI),

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs de l'eau potable pour les communes de Barbonne-Fayel, Bethon ainsi que pour les communes membres des anciens syndicats des Sources du Grand Morin et de Mondement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes,
Le Président,



Cyril LAURENT

CYRIL LAURENT
2022.06.29 09:17:37 +0200
Ref:20220627_161557_1-1-O
Signature numérique
le Président